



UNITED ADVISERS
المستشارون المنحدون

CBO UNITED ADVISERS

Immeuble Tour des bureaux (ICC1), 4^{ème} étage Appart B05,
Centre Urbain Nord
MF : 1582006Z/A/M/000

International Foundation for Electoral Systems

Rue du Lac Mazurie Immeuble le Capitole BLOC A APPT N°4, 1053 Les Berges du Lac

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020

1/3

SOMMAIRE

RAPPORT GENERAL

ETATS FINANCIERS

- 1- ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
- 2- ETAT DES PRODUITS ET CHARGES
- 3- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
- 4- NOTES AUX ETATS FINANCIERS

10

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

1/3

A l'attention de Messieurs les dirigeants de l'association
« **International Foundation for Electoral Systems** »

I- OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

I-1 PRESENTATION DE LA MISSION :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée le 20 août 2020, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association «**International Foundation for Electoral Systems** » qui comprennent :

- L'état de la situation financière au 31 Décembre 2020 faisant apparaître un total net de 445 679 dinars,
- l'état des produits et charges faisant apparaître un excédent net de 391 696 dinars,
- l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de 388 510 dinars,
- les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

I-2 OPINION :

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

I-3 FONDEMENT DE L'OPINION :

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

I-4 QUESTIONS CLES DE L'AUDIT :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

ks

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

I-5 RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS :

La gérance est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

I-6 RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ❖ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.

10

- ❖ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ❖ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;
- ❖ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- ❖ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF AUX AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

III- EFFICACITE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE :

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la gérance.

Sur la base de notre examen, les travaux d'évaluation du système de contrôle interne ont fait l'objet d'un rapport communiqué à la direction générale.

ks

IV- REGULARITE DES COMPTES DE LA SOCIETE :

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à la vérification de la régularité de la tenue des comptes de l'association conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par le décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de l'association avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 5 juillet 2021

Le Commissaire aux Comptes

Omar BESBES

Cabinet CBO United Advisers



ETATS FINANCIERS

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Exercice clos le 31 décembre 2020

(Chiffres exprimés en Dinar Tunisien)

ACTIFS	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Liquidités et équivalents de liquidités	B1	388.510	213.854
Placements et autres actifs financiers		-	-
Autres actifs courants		10.185	21.222
Créances et comptes rattachés		-	-
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
Autres actifs non courants		-	-
Immobilisations financières		-	-
Immobilisations corporelles	B2	46.984	20.932
Immobilisations incorporelles		-	-
Total des actifs		445.679	256.008
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Autres passifs courants	B3	244.959	347.017
Fournisseurs et comptes rattachés		34.926	204.670
Provisions		69.889	106
Apports reportés		-	-
Autres passifs non courants		-	-
Emprunts		-	-
Total des passifs		349.774	551.798
Dotations		-	-
Apports affectés à des immobilisations		-	-
Subventions d'investissement		-	-
Autres actifs nets		-	-
Réserves		-	-
Excédent ou déficit reportés		<295.791>	<265.869>
Excédent ou déficit de l'exercice		391.696	<29.921>
Total des actifs nets	B4	95.905	<295.791>
Total des passifs et Actifs nets		445.679	256.008

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES

Exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2020

(Chiffres exprimés en Dinar Tunisien)

	Notes	2020	2019
Produits			
Cotisation des adhérents		-	-
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnements	R1	3 683.180	5 647.397
Apports non monétaires		-	-
Autres Apports		-	-
Produits des placements		-	-
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		-	-
Autres produits		-	-
Total des produits		3.683.180	5.647.397
Charges			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	R2	<424.646>	<883.805>
Charges de personnel	R3	<1.248.460>	<1.352.812>
Dotations aux amortissements et aux provisionnements	B2	<20.583>	<40.372>
Autres charges courantes	R4	< 1.597.675>	<3.404.154>
Charges financières nettes / Produits financiers nets		<120>	3.825
Autres pertes		-	-
Total des charges		<3.291.484>	<5.677.318>
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		391.696	<29.921>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2020

(Chiffres exprimés en Dinar Tunisien)

	2020	2019
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>		
Encaissement des cotisations des adhérents	-	-
Encaissement des revenus des activités et manifestations	-	-
Encaissement des subventions de fonctionnement	3.683.180	5.647.397
Encaissement d'autres revenus et apports	-	-
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	<2.076.775>	<4.038.821>
Décaissement des rémunérations versées au personnel	<717.194>	<717.840>
Autres Décaissement des activités courantes	-	-
Décaissements/Impôts et Taxes retenues à la source	<424.621>	<476.415>
Décaissement des cotisations versées à la CNSS	<250.788>	<213.254>
Encaissements Produits financiers	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	213.802	201.067
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	<39.146>	<10.122>
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	-
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<39.146>	<10.122>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>		
Encaissement des dotations	-	-
Encaissement des subventions d'investissement	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
<i>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités</i>		
Variation de trésorerie	174.656	190.945
Trésorerie au début de l'exercice	213.854	22.909
Trésorerie à la clôture de l'exercice	388.510	213.854

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I- PRESENTATION

International Foundation for Electoral Systems "IFES"-Bureau de Tunis a été fondé en 2012 en tant qu'une association filiale d'une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif.

IFES-Bureau de Tunis a pour objet le soutien aux organismes tunisiens dans l'organisation des élections.

II- EXERCICE SOCIAL

L'exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de l'organisation IFES-Bureau de Tunis, arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 et notamment la norme comptable tunisienne N°45 relative aux associations, aux partis politiques et autres organismes sans but lucratif.

a- Les principes comptables appliqués

Les états financiers de l'organisation IFES-Bureau de Tunis sont préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence ;
- La convention de permanence des méthodes.

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars tunisiens. Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables.

b- Les bases de mesure et présentation utilisées pour l'élaboration des états financiers conformément à la NCT 45

Les liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités comprennent les fonds disponibles et les dépôts à vue qui proviennent notamment des apports reçus et des revenus réalisés par les organismes sans but lucratif (l'OSBL). Les équivalents de liquidités sont des placements à court terme, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

Autres actifs courants

Ce poste comprend les créances autres que celles provenant de la réalisation de l'activité courante telles que les créances sur le personnel et sur la cession des immobilisations.

Créances et comptes rattachés

Ce poste comprend les créances provenant des cotisations, des apports à recevoir et des créances sur certains événements ou manifestations réalisés par l'organisme. Les apports à recevoir portent sur les apports dont la juste valeur peut être estimée d'une façon fiable et la réception est raisonnablement assurée, mais qui ne sont pas encore encaissés (liquidités) ou réceptionnés (apports en nature) par l'organisme.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Il s'agit des immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports en nature liées aux activités d'investissement ainsi que celles acquises par l'OSBL. Ce poste comprend les immobilisations appartenant à l'OSBL et les immobilisations à statut juridique particulier qu'il contrôle (Biens en Leasing).

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables et sont amorties en fonction de leurs durées d'utilisation estimées. Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

· Mobilier et matériel de bureau	20%
· Matériel informatique	33.33%
· Autres machines, matériels et équipements	20%

Autres passifs courants

Les autres passifs courants comprennent les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le cas notamment des dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes de régularisation des produits et charges.

Subventions d'investissement

Il s'agit des subventions d'investissement finançant les biens amortissables et non amortissables.

Ces subventions constituent une des formes d'aides publiques générant un transfert de ressources vers l'OSBL et destinées à lui permettre d'acheter, de construire, de créer ou de se rendre acquéreur, par tout autre moyen, d'actifs immobilisés. Elles sont traitées conformément aux dispositions de la NCT 12 relative aux subventions publiques.

Conversion des éléments libellés en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont prises en charge moyennant une conversion à un taux journalier à la date de l'opération. Les règlements sont convertis au taux de change du jour au cours duquel le règlement a eu lieu. La différence par rapport au montant pris en charge est passée en résultat de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur applicable à la date de clôture. Le gain ou la perte est pris en compte dans la détermination du résultat net de l'exercice

IV- NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

B.1. Liquidités et équivalent de liquidités

Cette rubrique présente un solde au 31 décembre 2020 de 388.510 DT contre 213.854 DT à la clôture de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019
Banque	384 903	212 475
Caisse	3 607	1 379
Total	388 510	213 854

B.2. Actifs immobilisés

L'actif immobilisé présente une valeur brute de 46.984 DT au 31 décembre 2020 contre 20.932 DT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019
Matériel informatique	35 170	20 565
Matériel de bureau	34 979	9 842
Autres machines, matériels et équipements	13 491	13 491
Total immobilisations brutes	83 640	43 898
Amortissement des immobilisations	<36 656>	<22 966>
Total immobilisations nettes	46 984	20 932

B.3. Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent 244.959 DT au 31 décembre 2020 contre 347.017 DT à la clôture de l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019
Organismes sociaux-CNSS	57 635	60 881
Etat Impôts et Taxes	32 018	66 916
Charges à payer	14 710	90 052
Provisions pour congé à payer	140 596	129 167
Total	244 959	347 017

B.4. Les actifs nets

Le solde des actifs nets s'élève à 95 905 DT au 31 décembre 2020 contre <295.791> DT à la clôture de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019
Excédent des exercices antérieurs	<295 791>	<265 869>
Excédent/Déficit de l'exercice	391 696	<29 921>
Total	95 905	<295 791>

V- NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET CHARGES

R.1. Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement s'élèvent à 3.683.180 DT au terme de l'exercice 2020. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Date d'encaissement	Montant en DT
23/01/2020	581 388
19/03/2020	669 368
10/06/2020	384 729
28/07/2020	536 943
24/09/2020	758 371
24/11/2020	409 039
29/12/2020	343 342
Total	3 683 180

R.2. Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Les achats consommés s'élèvent à 424.646 DT au terme de l'exercice 2020 contre 883.805 DT à la clôture de l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019
Achats études et prestations	252 199	442 815
Autres fournitures diverses	164 185	430 671
Eau-Electricité	8 262	10 319
Total	424 646	883 805

R.3. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 1.248.460 DT au 31 décembre 2020 contre 1.352.812 DT à la clôture de l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019
Salaires et compléments de salaires	1 088 933	1 198 179
Charges sociales légales	159 527	154 633
Total	1 248 460	1 352 812

R.4. Autres charges courantes

Les autres charges courantes s'élèvent à 1.597.675 au 31 décembre 2020 contre 3.404.154 DT à la clôture de l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019
Location	161 408	195 514
Assurance	42 485	19 016
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	460 946	931 941
Publicité, Publication Relation Publiques	716 339	2 096 627
Mission, Réceptions et Déplacements	173 306	130 278
Frais de télécommunication	28 891	17 587
Services bancaires	2 718	2 535
Impôts et taxes	10 494	10 564
Autres charges	1 088	92
Total	1 597 675	3 404 154

VI- NOTES RELATIVES AUX MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS ORGANISES PAR LES OSBL

Rubrique	Dépenses 2020
Assistance de l'ISIE	180 463
Assistance CDC	317 764
Civic éducation et sensibilisation jeune-MDE-MAS et personnes handicapé	668 372
Assistance HNEC & CSO	891 088
Total	2 057 687
Charges communes d'exploitation	1 613 242
Total général	3 670 028